

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE****SEANCE VENDREDI 16 FEVRIER 2024**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
ID : 048-214801326-20240216-11416022024-DE

EN EXERCICE :	15
PRÉSENTS :	12
Procurations :	2
Absente :	1

L'an deux mille vingt-quatre et le seize février à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BALMADIER André, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, GOEURY Béatrice, PAGES Anne, PANTEL BEILLA Emilie, PARENT Philippe, SOULIER Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

Présents par procuration : Monsieur BECHETOILLE Xavier à Monsieur BRUNET Jean-Marie, Monsieur DOLADILLE Damien à Monsieur PARENT Philippe

Absente : Madame DOMEIZEL Emilie

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

**11 - 4 - OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2024 –
REQUALIFICATION DES BASSINS DE L'ANCIENNE STEP :**

- AMENAGEMENT D'UNE RESERVE INCENDIE DE SECOURS
- AMENAGEMENT D'UNE RESERVE COMMUNALE AGRICOLE

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Saint-Alban a décidé de la requalification des bassins de l'ancienne station d'épuration avec d'une part l'aménagement d'une réserve incendie de secours et d'autre part l'aménagement d'une réserve communale agricole.

Le coût total du projet s'élève à 124 434.70 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

Désignation	%	€ HT
État (DETR)	21.29	26 492.15 €
Département	18.71	23 281.73 €
Agence de l'eau	40	49 773.88 €
Autofinancement	20	24 886.94 €
TOTAL	100	124 434.70 €

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE le plan de financement ci-dessus énoncé ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2024 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Maire,

Samuel SOULIER


